





UNEP(DEPI)/MED WG.382/8 17 Juin 2013

> FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS



### MEDITERRANEAN ACTION PLAN

Onzième Réunion des Points Focaux pour les ASP

Rabat, Maroc, 2-5 juillet 2013

# PROJETS DE CALENDRIERS DE MISE EN ŒUVRE, MIS A JOUR DES PLANS D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES, OISEAUX ET POISSONS CARTILAGINEUX

Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance

#### Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Boulevard du Leader Yasser Arafat

B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

E-mail: car-asp@rac-spa.org

#### **TABLE DES MATIERES**

I.	Introduction, 1
II.	PROJET DU CALENDRIER MIS A JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA
	CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE MEDITERRANEE 2
III.	PROJET DU CALENDRIER MIS A JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA
	CONSERVATION DES ESPECES DES OISEAUX LISTEES EN ANNEXE II AU
	PROTOCOLE ASP/DB4
IV.	PROJET DU CALENDRIER MIS À JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA
	CONSERVATION DES POISSONS CARTILAGINEUX (CHONDRICHTYENS)
	EN MÉDITERRANÉE 5

#### I. Introduction,

En ce qui concerne la mise à jour et/ou les ajustements des calendriers de travail des plans d'action relatifs à la conservation des tortues marines, et des espèces d'oiseaux listées en Annexe II du protocole ASP/BD et des poissons cartilagineux, une évaluation de la mise en œuvre de leurs anciens calendriers a été effectuée aux niveaux national et régional. Cette évaluation apparaît dans le document d'information (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.11.

L'évaluation de la mise en œuvre de ces plans d'action a pris en compte l'état d'avancement des d'activités du CAR/ASP durant les exercices biennaux précédentes (2008-2009/2010-2011/2012-2013) ainsi que les activités réalisées par les Parties Contractantes comme requis par les calendriers adoptés.

Les conventions multilatérales sur l'environnement, les organisations et les institutions régionales ainsi que les partenaires de ces plans d'action ont également été invités à faire état de leurs résultats en matière de conservation de ces espèces. Toutes les réponses reçues dans les délais, ont été incorporées dans le document d'évaluation. Le projet des calendriers mis à jour est disponible dans ce document.

## II. PROJET DU CALENDRIER MIS A JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE MEDITERRANEE

	Calendrier de mise en œuvre (2014-2019)		
	Actions	Délai /périodicité	Par qui
A.PROTECTION ET GESTI	ON		
	a. Protection des tortues- protection des espèces en général	Dès que possible	Parties contractantes
A.1Législation	b. Application de la législation visant à éliminer les massacres délibérés	Dès que possible	Parties contractantes
	c. Protection et gestion des habitats (nidification, reproduction, alimentation, hivernage) et passages migratoires clés	Dès que possible	Parties contractantes
A.2 Protection et	a. Etablissement et mise en œuvre des plans de gestion	De 2014 à 2019	Parties contractantes
Gestion des habitats	d. Restauration des habitats de nidification endommagés	De 2014 à 2019	Parties contractantes,
A.3 Minimisation des	a. Réglementation de la pêche (profondeur, saison, engins) dans les zones clés	De 2014 à 2019	Parties contractantes,
prises accessoires	b. Modification des engins, méthodes et stratégies	De 2014 à 2019	CAR/ASP, Parties contractantes & partenaires
A.4 Autres mesures pour réduire la mortalité individuelle	a. Etablissement et/ou amélioration des Centres de secours	Dès que possible	Parties contractantes
B. RECHERCHE ET SUIVI	SCIENTIFIQUE		<u> </u>
	a. Identification des nouvelles aires de reproduction, d'alimentation et d'hivernage et des passages migratoires clés	De 2014 à 2019	Parties contractantes & partenaires
B.1 Recherche scientifique	b. Elaboration et exécution des projets de recherche collaboratifs d'importance régionale visant à l'évaluation de l'interaction entre les tortues et les pêcheries	De 2014 à 2019	CAR/ASP, partenaires & Parties contractantes
	c. Marquage et analyse génétique (le cas échéant)	De 2014 à 2019	CAR/ASP & Parties

			contractantes
	d. Faciliter le travail en réseau entre les sites de nidification gérés et suivis dans le but d'échanger les informations et les expériences	De 2014 à 2019	CAR/ASP
	a.Elaboration de lignes directrices pour les programmes de suivi à long terme des plages de nidification et normalisation des méthodes de suivi	2 ans après adoption	CAR/ASP
B.O. Cuivi animatiinus	b. Etablissement et/ou amélioration des programmes de suivi à long terme des plages de nidification, et des aires d'alimentation et d'hivernage.	De 2014 à 2019	Parties contractantes
B.2. Suivi scientifique	c. Mise en place des réseaux d'échouage	Dés que possible	Parties contractantes
	d. normalisation des méthodologies visant à estimer les paramètres démographiques pour l'analyse de la dynamique des populations, telles que la modélisation des populations	3 ans après adoption	CAR/ASP
	f. Standardisation de marquage	Dés que possible	CAR/ASP
C. SENSIBILISATION ET E			
	Campagnes de sensibilisation et d'information notamment pour les pêcheurs et la population locale	De 2014 à 2019	Parties contractantes CAR/ASP, partenaires
D. RENFORCEMENT DES	CAPACITÉS		•••
	Cours de formation	De 2014 à 2019	CAR/ASP, partenaires
E. PLAN D'ACTIONS NAT	ONAUX		
	Elaboration des Plan d'Action Nationaux	De 2014 à 2019	Parties contractantes
F. COORDINATION			
	a. Evaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action	Tous les 2 ans	CAR/ASP & Parties contractantes
	b. Collaboration à l'organisation de la Conférence Méditerranéenne sur les tortues marines	Tous les 3 ans	CAR/ASP
	c. Mise à jour du Plan d'action sur les tortues marines	5 ans après adoption	CAR/ASP

## III. PROJET DU CALENDRIER MIS A JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES ESPECES DES OISEAUX LISTEES EN ANNEXE II AU PROTOCOLE ASP/DB

Calendrier de Mise en Œuvre (2014-2019)				
Action	1	Délai/ périodicité	Par qui	
1.	Produire et publier une version actualisée du Plan d'action, y compris l'ensemble des 25 espèces cibles	Vers 2015	CAR/ASP	
2.	Protéger légalement toutes les espèces d'oiseaux de l'Annexe II	Vers 2019	Parties Contractantes	
3.	Optimiser les synergies avec les accords internationaux et les organisations concernées par la conservation des oiseaux	De 2014 à 2019	Parties Contractantes	
4.	Cibler et faire du lobbying auprès des organisations et agences gouvernementales de prise de décision pour encourager la mise en œuvre du Plan d'Action	De 2014 à 2019	Parties Contractantes, Partenaires et CAR/ASP	
5.	Organiser des cours et des ateliers de formation spécifiques en coordination/synergie avec les ONG nationales et/ou internationales	De 2014 à 2019	CAR/ASP et Parties Contractantes	
6.	Organisation du 3 <sup>ème</sup> symposium Méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux mentionnées dans l'Annexe II	Vers 2017	CAR/ASP et Parties Contractantes	
7.	Participation à / promotion d'un réseau régional pour le suivi des populations et la distribution des espèces d'oiseaux méditerranéens menacés, en coordination avec d'autres organisations	De 2014 à 2018	CAR/ASP	
8.	Etablissement / support de recherche et de suivi des programmes pour combler les écarts dans la connaissance des espèces menacées en partenariat avec d'autres organisations	De 2014 à 2019	CAR/ASP, Parties Contractantes	
9.	Etablissement et mise en œuvre de plans d'action nationaux pour la conservation d'espèces menacées et en danger en Méditerranée	De 2014 to 2019	CAR/ASP, Parties Contractantes	
10.	Soutenir les parties contractantes et les partenaires à produire et publier une documentation scientifique pertinente qui contribue à actualiser la connaissance et promouvoir les actions de conservation prises envers les espèces de l'Annexe II	De 2014 à 2019	CAR/ASP	
11.	Identification des zones importantes pour les oiseaux sur terre et en mer (élaboration des cartes sur les zones de reproduction, d'alimentation, de mue, et d'hivernage).	De 2014 à 2019	Parties Contractantes, Partenaires	
12.	Etablissement légal des Zones Protégées avec plans d'aménagement appropriés sur les sites de reproduction.	Vers 2019	Parties Contractantes	
13.	Produire un 3ème rapport sur le progrès de la mise en œuvre du Plan d'Action	Vers 2019	CAR/ASP	

## IV. PROJET DU CALENDRIER MIS À JOUR DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES POISSONS CARTILAGINEUX (CHONDRICHTYENS) EN MÉDITERRANÉE

Calendrier de Mise en Œuvre (2014-2019)			
Action	Délai/périodicité	Par qui	
Outils			
Mettre à jour un répertoire des experts nationaux, régionaux et internationaux sur les poissons chondrichtyens.	Vers 2015	CAR/ASP, MdE sur la conservation des requins de la CMS, UICN SSG, groupe de travail des organisations régionales de gestion des pêches (RFMO)	
2. Elaborer, imprimer et distribuer des guides et des papiers d'identification de terrain régionaux et nationaux en plusieurs langues pour le reste des zones prioritaires: Adriatique, Egée, Ionienne (en Croate, Albanais, Italien, Grec, Turc); et en Méditerranée du Nord-Ouest (Français, Espagnol).	2014-2015	CGPM/FAO, MEDTIS, Institutions scientifique et de gestion nationales, Agences de coopération régionales, MedLEM, CMS, CGPM et FAO	
3. Promouvoir l'utilisation des protocoles et formulaires types d'évaluation existants (RAC/SPA, FAO) des données spécifiques aux espèces sur les débarquements, rejets et observations des espèces menacées.	De 2014 au 2019	Institutions scientifique et de gestion nationales, CGPM, MEDITIS, Agences de coopération régionales, MedLEM, CMS, CGPM et FAO	
4. Mettre à jour et promouvoir les protocoles et les programmes pour une meilleure collecte et analyse de données en vue d'une contribution aux initiatives d'évaluation régionales des stocks.	De 2014 au 2019	Institutions national et régional, organe consultatif, CMS, CGPM et FAO	
<ol> <li>Formaliser /appliquer une soumission synchrone des données sur les prises, prises accidentelles et les rejets ensemble aux organes scientifiques et de gestions et annuellement à la CGPM.</li> </ol>	Chaque année De 2014 au 2019	Parties Contractantes	

6. Améliorer les données sur les prises accidentelles des espèces d'élasmobranches dans les rapports nationaux à soumettre à la CPGM pour intégration dans la banque de données de la CPGM.	Chaque année De 2014 au 2019	Parties Contractantes, CGPM, MedLEM
7. Effectuer des campagnes d'information, améliorer la fourniture de la matière pour les publications et disséminer le plus largement possible les produits du CAR/ASP, FAO, CEM auprès des gestionnaires de la pêche, les chercheurs et le public.	2014, 2016, 2018	Partenaires du Plan d'Action, Associés et agences donatrices.
8. Diffuser le plus largement possible les lignes directrices pour la pêche récréative des requins et des raies du CAR/ASP.	2014	CAR/ASP, Parties Contractantes, Partenaires du Plan d'Action, CMS
9. Promouvoir la pêche avec remise à l'eau, les activités de recherche et l'amélioration des rapports sur les prises des pêcheurs sportifs de requins et de raies	De 2014 au 2019	Parties Contractantes, Partenaires du Plan d'Action
Processus juridiques		
10. Etablir une protection légale sévère des espèces qui figurent en Annexe II et dans la recommandation de la CGPM par le biais de lois et de réglementations nationales.	Dès que possible	Parties Contractantes
11. Etablir et promouvoir des plans et des stratégies nationaux, sous régionaux et régionaux pour les espèces en Annexes II et III.	2014	Parties Contractantes, CAR/ASP, CGPM, CMS
12. Soutenir l'interdiction du prélèvement des ailerons de requins de la CGPM par la promulgation de réglementations nationales et assurer le suivi de leur mise en oeuvre et application.	Dès que possible	Parties Contractantes
13. Contrôler et protéger les habitats sensibles pour les poissons cartilagineux aussitôt qu'identifiées.	De 2014 au 2019	Parties Contractantes, MEA
Suivi et collecte de données		
14. Promouvoir les propositions de recherche existantes élaborées dans le cadre du Plan d'Action du CAR/ASP auprès des agences de financement ; élaborer des propositions similaires pour le bassin Levantin.	2014	CAR/ASP, Parties Contractantes, Partenaires du Plan d'Action.

15. Développer et soutenir les efforts d'amélioration de la collecte des données, et en particulier en méditerranée du sud et orientale.	2014-2015	Organes scientifiques national et régional, Agences de coopération, CGPM, FAO
16. Promouvoir les contributions et l'accès partagé à la base de données MEDLEM conformément au protocole approprié.	De 2014 au 2019	Parties Contractantes, instituts de recherches, CGPM
17. Compléter et disséminer les inventaires des habitats sensibles (les lieux d'accouplement, frayères et zones d'alevinage).	2015	Parties contractantes
18. Accroître le respect des obligations pour collecter et soumettre les données relatives aux prises et prises accidentelles commerciales de certaines espèces spécifiques à la FAO et à la CPGM, y compris à travers l'utilisation accrue d'observateurs.	De 2014 au 2015	Parties contractantes
19. Respecter les obligations conformément aux recommandations de la CPGM pour la collecte et la soumission des données des prises des requins pélagiques.	Dès que possible	Parties contractantes
<ol> <li>Améliorer les programmes pour la collecte et la restitution des données de la pêche côtière.</li> </ol>	Dès que possible	Parties contractantes
21. Soutenir la participation des experts aux réunions des Organisations régionales de la gestion de la pêche et autres réunions et ateliers pertinents en vue de partager l'expertise et renforcer les capacités pour la collecte des données, l'évaluation des stocks et la réduction des prises accidentelles.	Dès que possible	Parties contractantes, RFMO, CAR/ASP
Procédures de gestion et d'évaluation		
22. Revoir les données d'une manière continue et effectuer de nouvelles études pour clarifier le statut des espèces endémiques et aux corps volumineux méditerranéennes évaluées comme des espèces aux données insuffisantes ou presque menacées.	2014-2017	Parties Contractantes et Partenaires

23. Assurer les espèces sérieusement en voie de disparition, menacées ou endémiques.	De 2014 au 2019	Parties contractantes
24. Soumettre à la CGPM des rapports annuels d'évaluation du Requin décrivant les pêches nationales cibles et/ou dirigées.	Chaque année	Parties contractantes
25. Elaborer et adopter (quand ceux-ci n'existent pas) des Plans nationaux du Requin et des règlementations spécifiques pour la pêche des chondrichtyens, qu'ils soient cibles ou prise.	Dès que possible	Parties contractantes, à travers le CGPM
26. Elaborer un Plan Régional du Requin et des règlementations connexes de la gestion de la pêche en dehors des eaux territoriales.	2015	Parties contractantes, CGPM
27. Révision des Plans nationaux and régionaux des requins tous les quatre ans.	2014-2018	Parties contractantes, CGPM
29. Poursuivre la mise en œuvre du programme pour le développement de l'évaluation du stock par région et par espèce.	2014, 2016, 2019	Parties contractantes, CGPM
30. Evaluation de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action et mise à jour du calendrier.	2019	CAR/ASP, Parties Contractantes